

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que la Ville de Châteauguay a reçu une demande pour un permis de démolition et un programme de remplacement pour un bâtiment situé au :

Emplacement : 54, rue Perron  
Lot : 5 142 173

Tous les documents pertinents concernant cette demande de certificat d'autorisation de démolition d'une construction incluant les plans peuvent être consultés au bureau de la directrice de l'aménagement et du territoire, situé au 5 boulevard d'Youville, à Châteauguay pendant les heures d'ouverture.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas.

De plus, toute personne désirant formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier de la ville.

Le comité de démolition tiendra une séance publique le **8 avril 2024 à 17h** dans la salle Wesselow, située au 5 Boulevard D'Youville à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 20 mars 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire